

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1979)  
**Heft:** 482

**Artikel:** Le piège à locataires s'est refermé comme prévu  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1016308>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Le piège à locataires s'est refermé comme prévu

Le piège à locataires avait commencé à se refermer avec l'échec (relatif) de l'initiative pour une protection efficace des locataires le 25 septembre 1977. Ce jour-là déjà se profilaient à l'horizon les conséquences de la manœuvre du Conseil fédéral qui avait, pour les plus grands bénéfices des propriétaires, divisé les partisans d'une "protection" des locataires grâce au truc éculé du "contre-projet bidon": il suffirait ensuite d'abandonner le régime de la surveillance des prix qui étendait à la Confédération tout entière le champ d'application de l'arrêté fédéral contre les abus du secteur locatif (applicable, en temps "normal", uniquement aux communes souffrant de pénurie de logements), pour revenir à une situation de quasi-vide juridique, juteux pour les bailleurs.

Nous en sommes là aujourd'hui: c'est le retour (dès le 1er janvier) à la situation du début des années septante; le piège s'est refermé.

On dira: oui mais la pénurie de logements n'existe plus! D'abord, qu'est-ce au juste que la "pénurie"? Prend-on en compte les aspects qualitatifs du problème dans les différentes catégories de prix? Les critères d'appréciation fermes n'existent pas... Et les statistiques tenues par les organisations de locataires font état de déséquilibres flagrants entre l'offre et la demande dans ce secteur!

Donc, fort de sa compétence, le Conseil fédéral vient d'interroger les cantons en vue de déterminer quelles sont les communes qui bénéficieront encore de la protection (selon l'arrêté concocté d'urgence en 1972 pour faire baisser le ton aux propriétaires tentés par la loi de la jungle). Les résultats de cette consultation, si ils mettent en relief un état d'inégalité flagrante entre les Suisses des différentes régions, prouvent surtout que dans le flou juridique institué de propos délibéré, toutes les exagérations sont désormais possibles, toutes

les interprétations de la situation économique sur le marché du logement envisageables. Voici comment se répartissent les cantons jusqu'à plus ample informé (statistique tenue à jour, d'après les préavis des exécutifs cantonaux, par le "Monde du Travail"):

-- Neuf cantons et demi-cantons ont proposé le maintien du canton dans son intégralité sur la liste assurant la "protection" contre les abus: Schwytz, Obwald, Glaris, Zoug, Fribourg, Bâle-Ville, Appenzell Rhodes-Ext., Tessin et Genève.

-- Puis viennent: Bâle-Campagne, 59 communes sur 74, soit 80 pour cent; Zurich avec 128 communes sur 171 soit 75 pour cent et Lucerne avec 55 communes sur 107, soit 51 pour cent; ce sont les seuls cantons où une majorité de communes demeurent protégées!

-- Viennent ensuite: Saint-Gall, 42 communes sur 90 soit 47 pour cent; Jura, 31 communes sur 82, soit 38 pour cent; Soleure, 30 communes sur 131, soit 23 pour cent; Berne, 84 communes sur 410, soit 20 pour cent; Vaud, 74 communes sur 385, soit 19 pour cent; Nidwald, 2 communes sur 11, soit 18 pour cent; Valais, 30 communes sur 167, soit 18 pour cent; Schaffhouse, 3 communes sur 34, soit 11 pour cent; Argovie, 20 communes sur 231, soit 9 pour cent et Grisons, 14 communes sur 220, soit 6 pour cent (Neuchâtel, préavis inconnu).

Il est encore temps pour la Confédération de mettre fin à cette discrimination organisée (pour plus de détails, consulter l'excellent travail publié dans le dernier numéro du "Droit au Logement", organe de la Fédération romande des locataires — adresse utile: Borde 28 bis, 1018 Lausanne). Mais à vrai dire les chances d'un revirement sont minces: il n'est que de voir le sort réservé depuis des mois aux propositions (de gauche) qui auraient pu mettre un terme à ce scandale, que ce soit la motion déposée par la socialiste genevoise Amélie Chris-

tinat demandant une prorogation du régime de la surveillance des prix, ou la motion socialiste du Lucernois Anton Muheim demandant que le Conseil fédéral soumette sans tarder à l'Assemblée fédérale un projet d'arrêté urgent garantissant dans la Suisse entière, au-delà du 31 décembre 1978, l'application de l'arrêté fédéral instituant des mesures contre les abus dans le secteur locatif (reflet du trop fameux "contre-projet" soumis au peuple le 25 septembre 1977... et aujourd'hui, comme de juste, repoussé par la majorité bourgeoise des parlementaires)!

---

Selon "Droit au logement", la liste des communes romandes encore au bénéfice des mesures anti-abus, hors Fribourg et Genève!

Canton de Vaud:

Aigle, Apples, Aubonne, Ballaigues, Bagnins, Belmont s/Lausanne, Bex, Bière, Blonay, Bussigny-Lausanne, Chardonne, Château-d'Oex, Chavannes-près-Renens, Chavornay, Le Chenit, Cheseaux-Noréaz, Cheseaux s/Lausanne, Coppet, Corcelles-près-Payerne, Corseaux, Corsier, Cossy, Crassier, Crissier, Cully, Denges, Echandens, Ecublens, Epalinges, Eysins, Fouenex, Gimel, Grandson, Grandvaux, Jouxtens-Mézery, Lausanne, Leysin, Lonay, Lucens, Lutry, Le Mont s/Lausanne, Montreux, Morges, Moudon, Nyon, Ollon, Orbe, Paudex, Payerne, Penthaz, Penthaz, Prangins, Préverenges, Prilly, Pully, Renens, Rolle, Romanel s/Lausanne, Ste-Croix, La Sarraz, St-Légier-La Chiésaz, St-Prex, St-Sulpice, Tolochenaz, La Tour-de-Peilz, Vallorbe, Vevey, Veytaux, Vich, Villeneuve, Villette, Vufflens-la-Ville, Yverdon, Yvonand.

Canton du Valais:

Ardon, Ayent, Bagnes, Brigue, Chermignon, Chippis, Collombey, Fully, Lens, Loèche-les-Bains, Martigny, Montana, Monthey, Naters, Orsières, Port-Valais, Randogne, Riddes, Saas-Fee, Sierre, Sion, St-Gingolph, St-Léonard, St-Maurice, Vernayaz, Vétroz, Veyraz, Viège, Vouvry, Zermatt.